



# L'INFORMATEUR

Le bulletin d'information de Saint-Placide

JUILLET 2008

Bienvenue  
à toutes les nouvelles placidiennes  
et à tous les nouveaux placidiens



Le conseil municipal est heureux de souhaiter la bienvenue aux résidents ayant récemment emménagé à Saint-Placide. Nous espérons que notre magnifique petit coin de pays saura vous charmer et qu'ensemble nous bâtirons le Saint-Placide de demain ! Pour obtenir des renseignements sur les services municipaux ou autres informations concernant la Municipalité appeler au (450) 258-2305 ou visitez notre site Internet [www.municipalite.saint-placide.qc.ca](http://www.municipalite.saint-placide.qc.ca).

*Bienvenue à Saint-Placide et au plaisir de se rencontrer !*



## FÊTE DE LA SAINT-JEAN !

Le conseil municipal tient à remercier sincèrement tous ceux et celles qui ont participé à l'organisation et la tenue des festivités de la Fête de la Saint-Jean à Saint-Placide. Un merci particulier aux bénévoles qui ont donné de leur temps. Cette année encore, grâce à vous tous ce fût un succès !



## FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Nous vous rappelons que le bureau municipal sera fermé du 21 juillet 2008 au 1er août 2008 inclusivement, pour les vacances de la construction.

Le camp de jour et la bibliothèque municipale demeurent toutefois ouverts.

Bon été à tous !

## **Merci aux commanditaires qui ont permis la tenue des festivités :**

Gouvernement du Québec (S.N.Q.), Municipalité de Saint-Placide, Les Emballages Lacroix, Marché de la Place, Comité des loisirs de Saint-Placide, Gestion d'entreprise Odette Gagnon, Débosselage mobile, Coiffure 200, Coupe de viande De-Ni, Mirabel Marine, Gîte La Capucine, Alain pièces d'auto, Yvon Laframboise, Glace Saint-Eustache (Alain Roy), La Ferme des Bois noirs (François Parent).

## **ASSEMBLÉE DU CONSEIL**

Le 7 juillet dernier, lors de l'assemblée ordinaire, le conseil municipal a adopté les résolutions suivantes :

- Résolution : Contribution de 280 \$ à l'organisme Prisme pour le camp de jour de la municipalité ;
- Résolution : Contribution de 100 \$ pour la patrouille de secourisme « LA VAGABONDE » ;
- Résolution : Contribution de la Municipalité de Saint-Placide à l'album des finissants de 6<sup>ème</sup> année de l'École de l'Amitié ;
- Résolution : Don de 100 \$ à Centraide Laurentides ;
- Résolution : Achat de luminaires dans la cadre du projet de dynamisation du noyau villageois (CLD) ;
- Résolution : Appui à l'Union des producteurs agricoles de Deux-Montagnes et aux municipalités touchées par les dommages causés en raison de la tempête de grêle du 2 juin 2008 ;
- Résolution : Adhésion de la Municipalité de Saint-Placide à l'Unité d'Évaluation en ligne avec la compagnie PG Govern ;
- Résolution : Adoption du règlement numéro 2008-07-06 autorisant la conclusion d'une entente portant sur l'extension de la compétence de la Cour municipale commune de Deux-Montagnes sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache, ainsi que certaines modifications au règlement et à l'entente d'établissement de la Cour municipale commune de Deux-Montagnes ;
- Résolution : Information au MAMR des demandes de contributions financières et de soutien de la RIADM ;
- Résolution : Demande au Ministère de l'Environnement pour vérification de la fiducie du fonds de gestion post-fermeture de la RIADM ;
- Résolution : Embauche de Monsieur Guillaume Landry Vincent à titre de pompier volontaire ;
- Résolution : Démission des pompiers volontaires Michel Sabourin et Daniel Ladouceur ;
- Résolution : Nomination de quatre (4) membres et du président au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) ;
- Résolution : Dépôt du procès-verbal du CCU du 27 mai 2008 ;
- Résolution : Félicitations à toute l'équipe du Festi-Vent sur glace pour le Mérite Municipal 2008 ;
- Résolution : Félicitations à toute l'équipe du COSS pour l'organisation de la fête de la St-Jean, ainsi qu'aux organismes collaborateurs et bénévoles ;

**Prenez note que la prochaine assemblée ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2008, à 20 heures, à la salle Jean-Paul-Carrières.**



# SÉCURITÉ PUBLIQUE

## Prudence et courtoisie, partageons la route

La Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), en partenariat avec l'agence Contrôle routier Québec, la Sûreté du Québec et les différents services policiers municipaux ont lancé la campagne de courtoisie au volant visant à sensibiliser les usagers de la route à l'importance de la courtoisie au volant. Selon des statistiques de la SAAQ, plus de **80%** des accidents sont reliés à un manque de complaisance envers les autres usagers. L'irrespect des limites de vitesse, le fait de suivre de trop près, les gestes d'impatience, les dépassements à risque, sont quelques-uns des comportements qu'il faut modifier. Pensez-y, un petit geste de courtoisie peut sauver bien des vies !

## Prudence durant la pratique d'activités aquatiques

La Sûreté du Québec demande à la population d'adopter un comportement sécuritaire et une attitude préventive durant la pratique d'activités aquatiques. Depuis le 1er mai 2008, 29 décès sont survenus au moment de la pratique de ces activités sur le territoire de la Sûreté du Québec. De ce nombre, 10 décès ont eu lieu pendant des activités nautiques impliquant une embarcation, alors que les 19 autres décès survenaient durant la baignade ou à la suite d'une chute dans l'eau.

La Sûreté du Québec rappelle l'importance de :

- Toujours porter la veste de flottaison individuelle
- Ne pas conduire une embarcation avec les capacités affaiblies par l'alcool. C'est criminel !
- Avoir à bord les équipements de sécurité obligatoires et en bonne condition
- Porter une attention aux conditions changeantes de la météo
- Toujours maintenir une surveillance des enfants
- Respecter les endroits interdits et à risque lors de baignade

Adoptez toujours une attitude prudente et sécuritaire.

## UN SIMPLE RAPPEL...



Les ventes de débarras (ventes de garage) sont interdites sur tout le territoire de la Municipalité de Saint-Placide, à l'exception des trois (3) périodes suivantes :

- la fin de semaine de la Fête des Patriotes (3<sup>e</sup> lundi de mai);
- la fin de semaine de la Fête du Canada (1<sup>er</sup> juillet);
- la fin de semaine de la Fête du Travail (1<sup>er</sup> lundi de septembre).

Au cours de ces périodes, les ventes de débarras (garage) sont autorisées si elles ont lieu sur une propriété résidentielle, **sans l'obtention d'un permis**, pour trois (3) jours consécutifs de 9 h à 17 h, et ce, sur tout le territoire de la Municipalité.

# LOISIRS

## CHRONIQUE BIBLIO

### Heures d'ouverture :

Dimanche et lundi : Fermé  
Mardi et vendredi : 14 h à 21 h  
Mercredi et jeudi : 14 h à 16 h  
Samedi : 10 h à 12 h et  
14 h à 16 h

Savez-vous que votre bibliothèque vous offre le prêt de plusieurs revues actuelles telles :

- Décormag
- Coup de pouce
- Protégez-Vous

## FORMATION DU COMITÉ BIBLIOTHÈQUE

Claudette Parent, présidente  
Gitane Morin, vice-présidente  
Julie-Michèle Laframboise, secrétaire  
Chantal Brault, Nancy Bérubé, Fabiane Ménard, Johanne Béliveau et Danielle Bellange; conseillers

## CLUB DU RAT BIBOCHE

Veillez prendre note que le club du rat biboche se poursuivra pour tout l'été. La prochaine animation est prévue pour septembre.

Bon été et bonne lecture à tous nos amis ratons !!!



# COMMUNIQUÉS

## Les Habitations La Placidienne :

### un projet qui évolue bien !

Le 13 juin 2008, la Société d'Habitation du Québec donnait son consentement pour l'engagement conditionnel du projet de 20 unités de logements qui est mené depuis août 2006. Cette étape porte sur le financement du prêt, de la subvention et de la marge de crédit intérimaire; la Caisse d'économie solidaire Desjardins à Montréal est notre prêteur. Elle porte également sur l'analyse des plans et des devis avec les services professionnels d'architecte et des ingénieurs et des formalités juridiques avec le notaire.

Le tout complété et accepté par la SHQ nous permettra d'obtenir l'engagement définitif et la mise en route des appels d'offres pour la construction. Nous espérons entreprendre les travaux à l'automne.

Danielle Bellange, présidente  
Comité provisoire La Placidienne

## LES BONS VIVANTS DE SAINT-PLACIDE

Suite à l'assemblée annuelle des bons vivants le 28 mai 2008, voici les membres du nouveau Conseil d'administration pour l'année 2008 - 2009 :

**Président :** Robert Therrien  
**Vice-président :** Thérèse Desjardins  
**Secrétaire :** Claudine Laporte  
**Trésorière :** Irène Campeau  
**Administrateur :** Huguette Jubinville  
**Administrateur :** Lucille Michaud  
**Administrateur :** Richard Poirier

**ROBERT THERRIEN, PRÉSIDENT**  
**450 537-1781**

## Messe au cimetière de Saint-Placide

Dimanche, le 24 août 2008 aura lieu une messe pour nos défunts au cimetière de Saint-Placide.

*(S'il pleut, ce rassemblement aura lieu à l'Église)*

Un buffet suivra à la Salle Jean-Paul-Carières. Aucun billet ne sera vendu à la porte.

Vous devez réserver vos billets au par téléphone au 450 258-2647 ou 450 258-2844. Si vous laissez un message, laissez vos noms et numéros de téléphone.

Des billets seront également en vente le dimanche après la messe de 9 h 30 et le mardi au presbytère entre 9 h et 11 h jusqu'au 17 août 2008.

Venez fraterniser avec nous !



Soyez prêts pour le 23 août!

## GRANDE FÊTE DE LA FAMILLE

le 23 août prochain. Parade de vélos décorés et tintamarre dans les rues du village, jeux gonflables et une épluchette de blé d'inde sont au programme. Soyez des nôtres! Plusieurs surprises vous y attendent! Surveillez les informations dans le prochain bulletin Informateur et dans les commerces de Saint-Placide.

Le Comité des loisirs est à la recherche de réchauds au propane et gros chaudrons. Si vous possédez ces articles et êtes disposés à en faire le prêt pour la journée du 23 août, communiquez avec Madame Lyne Leblanc au 450 258-3492.

## FÊTES DE LA SAINT-JEAN - GAGNANTS 2008

### Tournoi de pétanque :

<b>Gagnant :</b> Robert et Colette Therrien	50 \$	<b>Finalistes :</b> Robert Groulx et	
<b>2<sup>e</sup> place :</b> Paul et André Le Moëligou	30 \$	François Gratton	15 \$
<b>3<sup>e</sup> place :</b> Serge Legault et		<b>Participation :</b> Sylvie et Alexandre	
Clément Hogue	15 \$	Pelletier	20 \$

**Tirages :** Réjean Perreault, Alexandre Pelletier et Nicolas Bouveret se sont mérités chacun un sac de voyage. M. et M<sup>me</sup> Robert Groulx ont gagnés 2 billets pour le Méchoui.

## Fête de la Saint-Jean

## Félicitation aux gagnants des courses de boîtes à savon

### Catégorie 6 - 7 ans

1 <sup>er</sup> prix :	Zachari Trottier	50 \$
2 <sup>e</sup> prix :	Louka Lominy	30 \$
3 <sup>e</sup> prix :	Joé Vermette	20 \$

### Catégorie 10 ans

Cémi Scrivenm	40 \$
Joseph Boudrias-Renaud	40 \$
Jessy Desparois	20 \$





Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide  
**AVIS PUBLIC**  
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Me Nathalie Lauzière, directrice générale

**QU'**à son assemblée régulière du 7 juillet 2008, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le règlement numéro 2008-07-06 autorisant la conclusion d'une entente portant sur l'extension de la compétence de la Cour Municipale commune de Deux-Montagnes sur le territoire de la Ville de Saint-Eustache ainsi que certaines modifications du règlement à l'entente de l'établissement de la Cour Municipale commune de Deux-Montagnes.

**QUE** toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet pendant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

**QUE** ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Placide, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille huit.

Me Nathalie Lauzière  
Directrice générale



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide  
**AVIS PUBLIC**  
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Me Nathalie Lauzière, directrice générale

**QU'**à son assemblée régulière du 7 juillet 2008, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le règlement numéro 2008-07-07 abrogeant le règlement numéro 194-10-2002 modifiant le règlement numéro 05-08-2002 créant un fonds de roulement.

**QUE** toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet pendant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

**QUE** ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

**DONNÉ** à Saint-Placide, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille huit.

Me Nathalie Lauzière  
Directrice générale



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide  
**AVIS PUBLIC**  
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
Me Nathalie Lauzière, directrice générale

**QU'**à son assemblée régulière du 7 juillet 2008, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide a adopté le règlement numéro 2008-07-08 pourvoyant à la création d'un fonds de roulement .

**QUE** toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet pendant les heures normales d'ouverture du bureau municipal.

**QUE** ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

**DONNÉ** à Saint-Placide, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de juillet deux mille huit.

M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière  
Directrice générale



### **AVIS IMPORTANT AUX PROPRIÉTAIRES ET RÉSIDENTS DE SAINT-PLACIDE**

#### Visites intérieures et extérieures de toutes les propriétés.

La Municipalité de Saint-Placide fait présentement l'inventaire général de tous les bâtiments sur son territoire et ce conformément à l'article 36.1 de la loi sur la fiscalité municipale. **La Société d'Analyse immobilière D. M. inc. a reçu le mandat de visiter toutes les propriétés de la municipalité de Saint-Placide à compter de mai 2008 jusqu'à septembre 2008.** La dernière visite remonte à l'année 2000 et, selon la loi : « ... l'évaluateur doit, pour chaque unité d'évaluation, s'assurer au moins tous les neuf (9) ans de l'exactitude des données en sa possession ... ». La Municipalité autorise les évaluateurs ci-haut à visiter toutes les propriétés. Tout changement constaté au niveau du relevé physique de la bâtisse sera porté au rôle d'évaluation 2010 – 2011 – 2012, soit le prochain rôle triennal. Vous recevrez donc la visite d'un inspecteur en évaluation dans les semaines ou les mois à venir, afin de procéder à cette visite des propriétés. Les inspecteurs auront en leur possession une carte d'identité avec photo ainsi qu'une lettre d'autorisation émise par la Municipalité. Les visites s'effectueront entre 8 heures et 21 heures du lundi au samedi. Pour informations, communiquez avec Madame Lise Lavigne, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Placide au 450 258-2305.

*La pensée du mois*



*Ce n'est pas l'abondance, mais  
l'excellence qui est richesse*

Joseph Joubert